LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS-SACLAY

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1er février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2020-082 créant l'unité mixte de service US 44 et nommant Monsieur Régis BOBE directeur ;

Vu la décision n° 2021-171 modifiant l'intitulé de l'unité mixte de service US 44 ;

Vu la décision n° 2025_77 renouvelant l'unité mixte de service US 44 ;

DECIDENT :

Article 1 : L'unité mixte de service US 44 intitulée « Institut Biomédical du Val de Bièvre – IBVB » est prolongée jusqu'au 31 décembre 2030.

Article 2 : Monsieur Régis BOBE est prolongé dans ses fonctions de directeur de l'unité jusqu'au 31 décembre 2030.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2026.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Didier Samuel

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS-SACLAY